



Enchaîner 2 CDD : perte des CP?

Par **janisj**, le **15/03/2013** à **14:46**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié en contrat de professionnalisation en CDD depuis le mois d'octobre. Ce contrat se termine en août 2013. Je vais directement enchaîner par un autre CDD à temps partiel pour 2 mois, mais avec un grade plus élevé (car je serais diplômée), cet arrangement devant me permettre de passer un autre diplôme. A l'issue de ces deux mois, je signerai un CDI à temps plein.

Mes questions:

- Vais-je perdre mes congés payés et mes RTT à la signature de ce 2ème CDD?
- A la signature de mon CDI, mon ancienneté sera-t-elle prise en compte?

D'avance merci

Par **moisse**, le **15/03/2013** à **16:28**

1°) non

2°) Oui

Le contrat de professionnalisation ne rend pas éligible à l'indemnité de précarité (fin de contrat).

On peut enchaîner 2 contrats de professionnalisation successifs chez le même employeur mais cela n'a pas d'incidence quelque soit la nature du second CDD puisque suivi d'une embauche en CDI

Par **janisj**, le **15/03/2013** à **16:31**

Merci de votre réponse. Mon deuxième CDD n'est pas un contrat de professionnalisation, cela est-il quand même valable, d'autant que le mi-temps ne donne pas droit à des RTT en règle générale?

Par **moisse**, le **15/03/2013** à **16:59**

Non pas de RTT.
En cas d'heures complémentaires paiement sans récupération.
Mais le second CDD, dont j'ignore le motif de conclusion, s'il est suivi d'un CDI, ne donnera pas lieu au versement de la prime de précarité.

Par **janisj**, le **15/03/2013** à **17:10**

Merci de votre réponse. Mon deuxième CDD n'est pas un contrat de professionnalisation, cela est-il quand même valable, d'autant que le mi-temps ne donne pas droit à des RTT en règle générale?